

## UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE POUR LE SUCCÈS DE VOS PROJETS EUROPÉENS

## Parallèlement aux fonds structurels et d'investissement (FEDER,

FSE, FEADER, FEAMP) gérés directement par le Conseil régional, il existe de nombreuses possibilités de financement, allouées par la Commission européenne, souvent méconnues.

La Région des Pays de la Loire a mis en place le dispositif ACE 2020 (pour Appui conseil européen) qui a pour ambition de multiplier les chances des porteurs de projets à décrocher des aides européennes grâce à un accompagnement au montage de dossiers pour les appels à projets européens.





#### ACE 2020, c'est quoi?

#### Le dispositif ACE 2020 est

une offre d'accompagnement prise en charge par la Région, à destination des porteurs de projets européens qui ciblent des programmes de coopération territoriale (du type Interreg) et des programmes sectoriels (ex: LIFE, Erasmus+, Horizon 2020,...), ainsi que les programmes LEADER coopération transnationale et FEAMP innovation (pour lesquels la Région des Pays de la Loire n'a pas d'équipe dédiée). ACE 2020 se présente sous la forme d'un forfait unique de 60 heures de consultance. Les cabinets experts sont mandatés par la Région pour conseiller et relire les dossiers sur les thématiques suivantes:

- 1/ Innovation, recherche et compétitivité des entreprises
- 2/ Environnement et transition énergétique
- 3/ Autre (jeunesse, citoyenneté, formation et emploi,...)

#### Un dispositif simple et réactif :

La Région a sélectionné 3 prestataires au regard de leur expertise. Elle s'engage à ce que les dossiers soient traités dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de leur complétude.

## À qui s'adresse le dispositif ACE 2020 ?

À tout acteur local souhaitant répondre à un appel à projets relevant de programmes européens sectoriels ou Interreg ou non accompagnés par les services de la Région FESI.

## Ces acteurs doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir leur siège en Pays de la Loire
- Être dans une situation financière saine
- Être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

# Quelle est la nature de l'accompagnement par le consultant expert ?

Pour aider les porteurs de projets dans la rédaction de leur réponse et augmenter leurs chances de décrocher des subventions, la Région finance 60 heures d'accompagnement par un consultant expert en fonds européens afin de répondre aux besoins multiples et spécifiques des porteurs de projets : relectures et préconisations, structuration de parties stratégiques (budget, plan de travail,...), recherche de partenaires et constitution de consortium....

#### Comment candidater?

# Pour bénéficier du dispositif ACE 2020, c'est très simple, il suffit de :

- 1/ Télécharger un dossier de candidature sur http://www.europe.paysdelaloire.fr
- 2/ Adresser un dossier de candidature par email et par courrier à la Région des Pays de la Loire, Direction des Politiques européennes Ace2020@paysdelaloire.fr
- 3/ Les demandes sont instruites par le Service Action européenne de la Région.
- **4/** La réponse est communiquée dans un délai de 10 jours ouvrés.

Si le dossier est sélectionné, la Région mettra en contact la structure ligérienne avec le cabinet de consultants retenu selon les termes du règlement d'intervention.

Contact et informations ace2020@paysdelaloire.fr Secrétariat Tél. 02 28 20 54 04

www.europe.paysdelaloire.fr



